RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 13083
Numéro SIREN : 830 002 788
Nom ou dénomination : Apricity

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2022 sous le numéro de dépôt 108906

DocuSign Envelope ID: CC17A0E3-4267-44C1-B5C8-97BB62DACD1E

APRICITY
Société par actions simplifiée au capital de 452 875,25 euros
Siège social : 10, rue de Penthièvre, 75008 Paris
830 002 788 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DE LA SOCIETE EN DATE DU 10 AOÛT 2022

Le 10 août 2022, les associés de la Société détenant collectivement l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société, ont pris les décisions ci-après au moyen du présent acte sous seing privé, conformément aux dispositions statutaires.

[…]

Deuxième décision
(Réduction du capital social de la Société non motivée par des pertes d'un montant nominal de 296,03 euros par voie d'annulation de 296 030 actions de la Société auto-détenues)

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance (i) du rapport du président de la Société, et (ii) du rapport du commissaire aux comptes,

après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré,

décide d'annuler 296 030 actions ordinaires de la Société détenues par elle-même, conformément aux dispositions de l'article L. 225-204 du code de commerce,

décide, en conséquence, de réduire le capital social de la Société d'un montant nominal de 296,03 euros par voie d'annulation de 296 030 actions ordinaires de la Société détenues par elle-même (la « **Réduction de Capital** »),

décide que le montant de cette Réduction de Capital sera affecté au compte « *Prime d'émission* » inscrit au passif du bilan de la Société,

prend acte que cette Réduction de Capital n'étant pas motivée par des pertes, les créanciers de la Société dont la créance est antérieure à la date de dépôt au greffe des présentes décisions unanimes pourront former opposition à la réduction de capital conformément aux dispositions de l'article L. 225-205 du code de commerce,

rappelle que la Réduction de Capital sera en conséquence réalisée :

- en cas d'absence d'opposition de créanciers sociaux durant le délai d'opposition de vingt (20) jours prévu aux termes des articles L. 225-205 et R. 225-152 du code de commerce, à l'expiration dudit délai, étant précisé que celle-ci résultera de l'absence de réception par la Société d'une opposition sous la forme d'une assignation de la Société devant le Tribunal de commerce de Paris par les créanciers sociaux pendant ledit délai ; ou

- en cas d'opposition de créanciers sociaux durant le délai d'opposition de vingt (20) jours prévu aux termes des articles L. 225-205 et R. 225-152 du code de commerce, à la date (x) de l'obtention du rejet de cette opposition par le Tribunal de commerce de Paris ou de l'abandon de cette demande par le créancier concerné, ou (y) du paiement par la Société de la créance du créancier opposant concerné ou (z) de la constitution de garanties suffisantes par la Société pour assurer le paiement de la créance du créancier opposant concerné,

DocuSign Envelope ID: CC17A0E3-4267-44C1-B5C8-97BB62DACD1E

décide de donner tous pouvoirs au président de la Société à l'effet de constater la réalisation définitive de la Réduction de Capital et de modifier en conséquence les statuts de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des associés.

[…]

Quinzième décision
(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du président de la Société, en conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, **confère** :

- tous pouvoirs au président de la Société à l'effet de prendre toutes décisions utiles pour la mise en œuvre des présentes et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire ; et

- tous pouvoirs et autorisations à :

LEXTENSO
La Grande Arche, Paroi Nord
1 Parvis de la Défense 92 044 Paris – La Défense

aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et d'enregistrement qu'il appartiendra de faire en application des dispositions légales et réglementaires applicables.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des associés.

DocuSign Envelope ID: CC17A0E3-4267-44C1-B5C8-97BB62DACD1E

Extrait certifié conforme

DocuSigned by:

38353A8DC0EB4AD...

CAROLINE NOUBLANCHE
Présidente